

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2384 (Rect)

présenté par
M. Baupin

ARTICLE 49

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« III. – À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 142-32 du code de l'énergie, les mots : « aux articles L. 141-1, L. 141-2, » sont remplacés par les mots : « par la section 2 du chapitre I^{er} du titre IV du livre I^{er} et aux articles ».

« IV. – Au deuxième alinéa de l'article L. 335-2 du même code, la référence : « L. 141-1 » est remplacée par la référence : « L. 141-8 ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.